

ASSISES DE LA CREUSE ■ Les deux accusés restent cantonnés sur leur version des faits alors que le verdict se rapproche

Toujours deux profils pour deux vérités

Le quatrième jour du procès pour le meurtre d'Alexis en août 2018 a vu, hier, les échanges se concentrer sur le caractère particulier des deux hommes présents à la barre.

Alix Vermande

alix.vermande@centrefrance.com

Impulsivité : agir sous la poussée d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie. Personne ne semble vraiment avoir réfléchi en ce soir d'été. D'un côté, le père impulsif « capable de cogner en étant un monstre d'indifférence » selon un avocat des parties civiles. De l'autre, le voisin à la pulsion meurtrière « déjà auteur d'un homicide, à jeun et de sang-froid ».

Place au « grand méchant loup »

Mais, dans le box, aucune passe d'armes ou gestes d'humeur entre les deux accusés. « Monsieur Bernady, vous vous dites impulsif mais comment arrivez-vous à rester calme à côté de l'homme que vous désignez comme étant le meurtrier de votre fils ? », lance maître Benaïm.



GUÉRET. Le verdict sur cette affaire de meurtre est rendu aujourd'hui. PHOTO BRUNO BARLIER

« Vous êtes psychiatre, vous ? Ou psychologue ? »

Pour Frédéric Bernady, le quatrième jour de ses assises est sans doute celui de trop. Poings serrés, il assè-

ne un premier coup verbal à l'audience, lui, le boxeur non licencié. « Là, je commence à monter en pression à force d'écouter des sornettes et des conneries

à deux balles. » Le deuxième se veut, quant à lui, être celui du chaos. « En fait, le grand méchant loup, c'est moi, c'est ça ? »

Pas de grand méchant

loup non, ni de petit chaperon, même si Roland Michaud se plaît à consolider le contraste avec son compagnon de beuverie. L'expertise psychiatrique le qualifie même « d'empathique » avec le jeune Alexis. Il s'engouffre dans cette brèche. « Il était gentil malgré son agressivité de temps en temps. Je le considérais comme mon gamin. »

Un ou bien deux meurtriers ?

Mais cette considération a des limites. Comme, selon lui, le fait de rentrer chez soi et fermer la porte en laissant dehors le corps sans vie de son « gamin » de 19 ans dans la nuit du 28 août 2018. « Il n'a pas de volets ni de rideaux. Il pouvait le voir depuis sa fenêtre. Il a dormi avec un mort », souligne un conseil des parties civiles. Un autre va même plus loin : « il préfère passer pour un salaud plutôt que pour un meurtrier ».

Reste à savoir s'il y a un ou deux meurtriers. En tout cas, il y a plusieurs versions. Une nouvelle a encore été dévoilée, hier, par le père, en exclusivité

pour les personnes présentes sur les bancs du tribunal, car, ni les gendarmes, ni le juge d'instruction, n'en ont eu connaissance. « Pendant la soirée, Alexis a commencé à refaire le pedigree de Michaud en reparlant de son passé et de la voisine qu'il avait tuée. Et c'est parti en engueulade. »

L'engueulade, ça le connaît. La bagarre, aussi. Mais avec des limites à en croire cette formule quelque peu maladroite : « il n'a jamais été question que ça dégénère en meurtre. Là, je parle des bagarres en général bien sûr ».

Des bagarres avec son fils, il y en a eu. Mais il y aurait pu y en avoir plus. « Si ça avait dû dégénérer à chaque bêtise de mon fils... » Et si c'était la bêtise de trop ?

Du côté des parties civiles, une comparaison mythologique a porté le coup final avant, aujourd'hui, le réquisitoire de l'avocat général et la parole de la défense. « Il me fait penser à Chronos qui mangeait ses enfants car il avait peur qu'ils le détrônent. Il les détruit et les cogne de manière... impulsive. » ■

FAITS DIVERS

PRÉCISION ■ Braqueurs d'Objat

Dans notre édition du 20 janvier, nous écrivions par erreur, en page 4, que les deux frères Labbé, reconnus coupables du braquage d'un tabac à Objat en décembre dernier, avaient été condamnés à deux ans de prison, dont un avec sursis. Il n'en est rien. Ils ont en réalité été condamnés à trois ans de prison, dont un an assorti d'un sursis probatoire. Le tribunal a délivré un mandat de dépôt à l'issue de l'audience, signifiant que les deux frères de 19 et 22 ans ont été incarcérés directement après leur procès. ■

CORRÈZE ■ Violences conjugales

Déjà condamné en juillet dernier à Tulle à un an de prison dont 6 mois de sursis probatoire, Serge Chanel, 65 ans, s'est retrouvé de nouveau, hier, devant la justice pour de nouvelles violences envers sa compagne. Malgré une interdiction d'entrer en contact avec la victime, il était revenu au domicile conjugal à la demande de madame. Le 14 janvier, alcoolisé, il s'en est pris de nouveau à sa compagne et menacé de mettre le feu à sa maison et à sa voiture. Jugé en comparution immédiate, il a été condamné à 15 mois de prison (8 mois ferme et révocation de deux sursis d'un et six mois) avec mandat de dépôt à la clé. ■

TULLE ■ Un couple de SDF interpellé après des vols

Un couple de SDF a été interpellé ces derniers jours par les policiers municipaux de Tulle. Il est reproché à la fille, âgée de 21 ans, le vol de deux sacs à main, le premier dans une voiture, le deuxième dans le cabas d'une personne âgée, et l'utilisation des cartes bleues des deux victimes. Concernant le garçon, âgé de 22 ans, il est poursuivi pour recel de vols après avoir utilisé l'argent des cartes bleues pour s'acheter des tickets à gratter. Les deux individus devront répondre de leurs actes devant le tribunal de Tulle. Ils seraient également les auteurs de délits similaires dans d'autres départements. ■

NATURE ■ Des actions sont menées afin de réduire l'impact sur l'élevage

Le PNR Millevalches mobilisé face aux loups

Depuis décembre 2021 et la multiplication d'observations et de prédateurs attribuables au loup, la présence de cette espèce ne fait plus de doute sur le territoire limousin.

« Il est cependant trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple passage hivernal ou d'une installation à plus long terme sur le territoire du Parc Naturel Régional », estime-t-on au PNR Millevalches.

« Il est nécessaire d'apporter des solutions pour accompagner les éleveurs, grâce à des financements (État, Europe) et des mesures concrètes (dispositifs de protection et d'effarouchement, moyens humains complémentaires, ...) », assure le PNR.

En 2021, la Région a confié au Parc, en tant que gestionnaire de territoire à vocation de préservation de la biodiversité et de soutien au développement économique et social, une mission « Grands Prédateurs ».

Le Parc a ainsi initié plusieurs projets : « des démarches auprès des préfetures du Limousin pour



CHIEN. Le PNR a sollicité les préfetures afin de financer les mesures de protection des élevages et notamment grâce aux chiens, les Patou. MARION BOISJOT

obtenir un classement du territoire vis-à-vis du risque de prédation (« cercles »), qui permettrait un financement de mesures de protection pour les éleveurs ».

« Avec les institutions, agriculteurs, chasseurs, sylviculteurs, naturalistes, élaborer un plan d'actions visant à accompagner les éleveurs et autres utiliza-

teurs des espaces naturels ».

« Recueillir des indices de présence du loup grâce à l'installation de caméras et à des recherches dédiées. Le Parc développe également une application mobile permettant à chaque habitant de transmettre un témoignage, dans le but d'identifier des sec-

teurs où convergent de nombreux indices de grands prédateurs, pour prévenir les éleveurs ».

L'objectif est de suivre le loup, d'identifier ses habitudes, son territoire et finalement de mieux accompagner l'élevage, mais aussi de mesurer les effets sur le gibier et les dégâts sur les plantations forestières. ■